

L'AURORE,

JOURNAL de Littérature, de Politique et de Commerce.

.....DEPELLUNT AURORÆ LUMINA NOCTEM. Ovid. Metam. lib. VII.

VOL. IV.]

Montreal, Samedi, 3 Juillet, 1819.

[N° 43.

Publié et rédigé par M. BIBAUD,—et imprimé par J. V. DELORME, Rue St. Lambert.

CONDITIONS.

Le prix de la Souscription est de 20s. par Année, payables de six mois en six mois et d'avance, outre les frais de la poste, lorsque le Journal est envoyé par cette voie.

Les personnes qui voudraient discontinuer de souscrire, sont obligées d'en prévenir au moins une semaine avant l'échéance de leur terme, autrement elles seraient censées continuer.

On s'abonne au Bureau du Journal, Rue St. François Xavier, No. 17, à cette Imprimerie, et chez Messrs. les Agens.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d. et 7½d. chaque suivante.

Dix lignes et au dessous, 1re. insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.

Au dessus de dix lignes, 1re. insertion, 4d. par ligne, et 1d. chaque suivante.

AGENS POUR L'AURORE.

ETN. BOUDREAU, Ecr. ----- Québec.
Mr. F. X. BOIVIN, ----- Trois-Rivières.
Mr. J. TELLIER, ----- Rivière du Loup.
Mr. G. HOMERY, ----- Berthier.
Is. RAYMOND, Ecr. ----- l'Assomption.
Mr. ETN. DELORME, ----- Terrebonne.
Mr. J. B. LAVIOLETTE, ----- Rivière du Chêne.
Mr. J. HUBERT LACROIX, ----- Laprairie.
Mr. L. G. LABADIE, ----- Verchères.
Frs. XAV. ST. ONGE, Ecr. ----- St. Ours.
B. CHERRIER, Ecr. ----- St. Denis.
JOS. CARTIER, Ecr. ----- St. Hyacinthe.
J. BRESSE, Ecr. ----- Chambly.
Mr. J. WATIER LANOIX, ----- Les Cèdres.

Le Soussigné à l'honneur de prévenir le public qu'il continue à donner des Leçons de Grammaire et de Littérature Française, Grammaire Latine, Géographie, Mathématiques, &c.

Les jeunes gens qui désireraient acquérir une certaine éducation, ou achever un cours d'études incomplet, trouveront les moyens de le faire en s'adressant au Soussigné.

Il traduit aussi de l'Anglais en Français, des livres, pamphlets, annonces, et autres écrits quelconques, à des prix raisonnables.

M. BIBAUD.

Montréal, 24 Avril 1819.

Le Soussigné offre en vente les Marchandises suivantes reçues par les derniers arrivages, savoir:—

Papier de musique rayé,
Musique composée pour différents INSTRUMENTS,

Clarinettes,
Flûtes,
Octaves,
C. Flutes,
Flageolets,
Violons fins, doubles et communs.

De plus,

Vis, Touches, Portes-Cordes et Chevalets détachés des violons.

Aussi,

Billes pour Billards et Jeux de bagatelle,
Cordes de Violons en gros et en détail,
Livres Anglais et Français avec des Estampes à l'usage des enfants,

Boîtes à Ouvrage,
Ouvrages en écorces, &c. &c. &c.

Un Assortiment bien choisi de toutes sortes de Marchandises, dont l'énumération serait trop longue.

M. FOURNIER.

Montréal, 15 Mai, 1819 (jco.)

Avertissement.

UN jeune homme qui entend le Commerce de Détail, et qui parle le Français et l'Anglais, désirerait se placer dans un Magasin comme Commis, soit à la ville ou à la campagne.— S'adresser à l'Éditeur.

Montréal, 5 Juin, 1819. jco

RECEMMENT reçu, et à vendre à cette Imprimerie, un petit choix de Livres de Piété,

SAVOIR :

L'ÂME sur le calvaire,
— affermie,
— embrasée,
— éclairée,
— élevée à Dieu,.... 2 vols.
— fleurie,
— contemplative,
— intérieure,
— religieuse,
— sanctifiée,

Année affective,
Conduite pour la Pentecôte,
— pour l'Avant,
Imitation de Jésus-Christ,
Devoir du Chrétien,
Cathéchisme de Surin,.... 2 vols.
Épîtres et Évangiles,
Amour de Jésus-Christ,
Année Chrétienne, 2 vols.
Abrégé de la Vie des Pères, 4 vols.
Exercices et Prières,

Histoire de l'Église,
Commentaire sur l'Amour de Dieu,
Origine du Paganisme, 2 vols.
Traité de l'Amour de Dieu, 2 vols.
Mentor Chrétien,
Paroissien Romain,
Pensées Théologiques,
Fervent Ecclésiastique,
Solectæ Profanis,
Ecole du Jardin Potager, 2 vols.
Pensées de Pascal, 2 vols.
Neuvaine St. François Xavier,
St. Antoine de Padoue,
Cantiques des Missions,
Petits Cathéchismes,

DE PLUS,

L'Alphabet Français.

Dictionnaire Anglais et Français, par Nugent,
Abrégé de la Géographie de la croix,
Grammaire de Lhomond,
Almanack de Cabinet, pour 1819,
Spelling Book, by Dilworth,

AUSSI.

Etrennes Intéressantes

DES QUATRE PARTIES DU MONDE,

Contenant la Population de l'Univers, les Ephémérides, les Puissances de l'Europe, et toutes les Autorités civiles et militaires du Royaume,

Pour l'Année 1819.

DE PLUS,

Le Manuscrit de Ste. Hélène.

qui se trouve aussi à Québec, chez Etienne Boudreau, Ecr. Prix, 1s. & 3d.

AUSSI

L'ARITHMETIQUE

EN QUATRE PARTIES,

SAVOIR :

L'Arithmétique Vulgaire,
L'Arithmétique Marchande,
L'Arithmétique Scientifique,
L'Arithmétique Curieuse,

Suivie d'un Précis sur la Tenue des Livres de Comptes

PAR M. BIBAUD.

La Géographie en Miniature,

Où l'on voit d'un seul coup d'œil les divers Empires, Royaumes, Républiques, Etats, Provinces, Colonies et Iles principales, rangés par ordre alphabétique, avec leur situation et leur Étendue en lieux la Population, la Latitude, et la Longitude de leurs Capitales, du Méridien de Greenwich; les principales Villes, les qualités du Climat et du Sol, les Productions, le Commerce, le Gouvernement, les Forces, les Mœurs et la Religion de chaque pays; avec une courte Description de la Terre.

Par le même.

ON aura aussi constamment à vendre, des Plumes à écrire de la meilleure qualité, Canifs, Cire à cacheter rouge et noire, Ombles, Cachets de lettre, Ardoises de différentes grandeurs, Portefeuilles, Boîtes à feu, Livres Blancs rayés, Papier à écrire, Gravures, Crayons, Poudre d'Encre, &c.

Le tout à un Prix modéré.

TABLEAU

d'Histoire Naturelle.

CONTINUATION.

Le MIEL est d'une couleur jaunâtre, a une consistance de sirop et exhale une odeur aromatique; pour l'obtenir, on pose les rayons sur des claies d'osier, et il en découle un beau miel bien pur qui se durcit; c'est ce que l'on nomme MIEL DE GOUTTE, ou MIEL VIERGE. On exprime ensuite les rayons sous la presse, mais le miel qui en sort est toujours inférieur au premier, parce qu'il est moins pur et qu'il s'y trouve des insectes écrasés. Cette substance dissoute dans l'eau et mêlée avec du vinaigre fait une boisson rafraichissante nommée OXYMEL. Le miel entre dans plusieurs médicaments dont il prend le nom. Tel est le MIEL ROSAT. On le mange sur du pain. Combiné avec la farine d'orge et celle de seigle; il fait le PAIN D'EPICE. On le substitue au sucre, et l'on en retire une matière absolument semblable. Il passe à la fermentation spiritueuse, et dans cet état on le nomme HYDROMEL. Quand les rayons ont été égouttés, pressés et lavés, on les fond et l'on passe la cire à travers un linge pour la débarrasser de tous les corps étrangers. On la fait tomber dans l'eau: elle surnage en lames minces que l'on sèche sur des toiles à la rosée qui la blanchit. Cette opération de la fonte et du blanchiment de la cire se répète trois fois, et elle a acquis alors toute la blancheur dont elle est susceptible. Lorsqu'on fait fondre la cire, on y ajoute du cristal de tartre pour la clarifier et la rendre plus blanche et plus lustrée.

La CIRE BLANCHE sert à faire les plus belles bougies; elle sert dans la parfumerie et dans la pharmacie pour la préparation des pommades, des onguents, des emplâtres, des cérats. La CIRE JAUNE sert à cirer les appartemens et à faire des bougies grossières. On colore la blanche en la mêlant avec de l'huile, et en la broyant avec des couleurs. La poix grasse la conserve dans un état de mollesse qui la rend utile pour l'apposition des scellés. La cire mêlée avec le sucre candi forme une pâte propre à prendre l'empreinte des pierres gravées. On modèle des statues en cire; on en enduit des étoffes de soie et des toiles pour les rendre impénétrables à l'eau, mais il faut y ajouter de l'huile pour que cet enduit ne soit pas cassant.

Le VER A SOIE a été appelé de ce nom, parce que de toutes les chenilles connues, c'est celle qui donne la plus belle soie. Il a été apporté de la Chine son pays natal, ainsi que l'art de retirer la soie de sa coque.

Les VERS A SOIE sont très-bien naturalisés dans plusieurs pays de l'Europe, où ils ont été multipliés au point que la soie qu'ils donnent est l'objet d'une des plus belles parties du commerce: mais la soie de la Chine est encore la plus parfaite.

La SOIE est un extrait des aliments dont le VER A SOIE se nourrit. Lorsqu'elle sort du corps de l'insecte par la filière, c'est une gomme souple, ductile, élastique; elle se sèche du moment qu'elle prend l'air; mais elle ne se sèche qu'autant qu'il convient, pour que les fils se collent légèrement l'un sur l'autre, sans nous priver des moyens de les détacher et de les dévider. Le fil de soie qui peut se dévider de dessus une coque est ordinairement de sept à neuf cents pieds, et d'une telle finesse que l'ORGANISSIN ou soie torse qui a passé deux fois par le moulin, et qu'on emploie à faire des taffetas et des gazes les plus fines, est au moins composé de quatre ou cinq brins et ordinairement de sept à huit. Il faut pour faire une livre de soie dix livres de COCONS, ou COQUES de vers à soie, c'est à dire, deux mille cinq cents ou trois mille.

Le COCON a pour base une soie grossière, que l'on nomme FLEURET. On la carde, on la file, et elle prend le nom de FILOSELLE. On en fait des bas, des gants, &c.

On distingue plusieurs espèces et qualités de soie relativement aux différents apprêts qu'elles peuvent recevoir. On donne le nom de SOIE GREGE à la soie telle qu'elle est tirée de dessus les cocons avant d'avoir été filée et d'avoir reçu aucun apprêt. On nomme SOIE CRUE, celle que l'on dévide sans la faire bouillir, comme on nomme SOIE CUITE celle qu'on a fait bouillir pour la filer et la dévider plus facilement. La soie cuite est la plus fine de toutes les soies qu'on emploie dans les manufactures. On en fabrique les beaux ouvrages de rubannerie, et les plus belles étoffes, telles que les velours, les damas, les lampas, les sattsins, les taffetas, des tricots, soit à la main, soit au métier. L'étoffe ou filasse soyeuse qui recouvre les cocons, ainsi que les bouts de soie cassés, étant cardés ensemble, font une bourre soyeuse dont on fait de petites étoffes chaudes et légères, que l'on nomme FELUCHE ou MOLLETON DE SOIE. On a aussi trouvé le moyen de feutrer cette bourre et d'en faire de très-beaux chapeaux. Quand on ne la retire pas de dessus les cocons, on peut les teindre en différentes couleurs, et ils servent alors à faire des fleurs artistiques qui sont très-agréables.

La soie fournit à la médecine un remède d'une grande efficacité. Ce sont ces gouttes que l'on appelle GOUTTES D'ANGLETERRE, qui ne sont autre chose qu'un extrait de la soie. On attribue des propriétés médicinales à la SOIE CRUE, teinte en cramoisi.

A CONTINUER.

Henri IV sur le Pont-Neuf.

Ain. de Ninon chez Mme. de Sévigné.

Enfin je vais donc reparaitre
Sur le Pont-Neuf que j'ai bâti !
Quelques uns des passans peut-être
M'y verront d'un œil attendri.
Généreux, loyal et sincère,
Mon âme se peint dans mes traits ;
Enfans, c'est l'âme d'un bon père :
Je suis Français, oui, très Français,

Vous qui réparez mon ouvrage,
Me replacez sur mon cheval,
D'un inutile et vain hommage
Ne chargez pas mon piedestal.
N'allez pas en langue étrangère
Retracer encor mes hauts faits ;
Parlez bon français pour me plaire :
Je suis Français, oui, très Français.

Quand j'avais à combattre en France
Les fanatiques, les ligueurs,
Mon âme était dans la souffrance ;
Mes lauriers me couvraient des pleurs.
Pourquoi citer telle victoire
Dont le premier je gémiffais ?
J'ai d'autres titres à la gloire :
Je suis Français, oui, très Français.

De l'Espagne étouffer la brigade,
Au joug salutaire des lois
Soumettre l'audace et l'intrigue,
Ce font là mes plus beaux exploits.
Je fus au comble de la gloire,
Dans les cœurs quand j'eus mis la paix ;
Voilà ma plus douce victoire :
Je suis Français, oui, très Français.

Puisqu'on relève mon image,
Je suis toujours le Roi chéri ;
Inscrivez donc pour tout hommage
Le nom si connu de Henri
Ce nom seul, j'en ai l'assurance,
Appellera l'œil sur mes traits ;
On y lira : *Bonté, Vaillance* :
Je suis Français, oui, très Français.

Mais si vous aviez pour système
De me célébrer longuement,
Gravez de ces mots qu'à moi-même
Dictait jadis le sentiment.
Mon peuple y reverra sans cesse
A quel point je le chérissais ;
Toujours son destin m'intéresse :
Je suis Français, oui, très Français.

Surtout qu'on épargne à ma vue
Ces quatre esclaves décharnés,
A la base de ma statue
Par de vils flatteurs enchaînés.
Emblème d'une fausse gloire,
Pour les tyrans vous êtes faits.
Le pauvre a béni ma mémoire.
Je suis Français, oui, très Français.

—Connaissez-vous le Comte Albert de Fonder Alphenhorn, Baron de Strachan et autres lieux ? C'est un Seigneur Allemand à qui l'amour fit oublier les honneurs de son arbre généalogique et l'antique orgueil de son château flanqué de quatre tours crénelées. Voici le fait:—Le Comte Albert, âgé de vingt deux ans, fongéait à perpétuer l'illustre race de Fonder Alphenhorn, dont il était l'unique héritier; mais il ne voulait associer à cette œuvre méritoire qu'une personne munie au moins de trente-deux quartiers de noblesse.—Tout rempli de cette grande pensée, il se décide à quitter le vieux château, où il donnait ses audiences dans une salle nommée la *salle des Aïeux*. Il part, accompagné de son gouverneur, dans un vénérable carrosse dont les panneaux sont couverts de ses armoiries, et environné d'une suite nombreuse composée de laquais, de palfreniers, de piqueurs, de chevaux de selle et de chiens de chasse. C'est avec ce cortège qu'il va à la quête d'une compagnie digne de s'asseoir à ses côtés dans la *salle des Aïeux*.

En traversant un petit village, le Comte aperçoit un grand rassemblement, et veut en savoir la cause. On lui répond que c'est un enfant trouvé qu'on vend à la criée, comme il est d'usage en certains cantons d'Allemagne. Le Comte achète l'enfant pour en faire un de ses vassaux, et lui impose le nom de *Welf-Budo*. Cette acquisition faite, il continue sa route et visite différents châteaux; mais en vain chaque mère pare sa fille des plus beaux atours, aucune ne peut fixer le choix du Comte Albert: car il voudrait que la beauté accompagnât les trente-deux quartiers, ce qui est aussi rare en Allemagne que partout ailleurs.

Fatigué de recherches inutiles, notre baron

se préparait à reprendre la route de son Manoir, lorsqu'il entend parler avec enthousiasme d'une ascension aérostatique qui devait avoir lieu incessamment. Albert qui pense qu'un Baron Allemand ne saurait trop s'élever, propose à l'Avionnate de la suivre dans les airs. Sa proposition est acceptée, il s'élance dans la nacelle, et après une heureuse navigation aérienne, il descend à bon port près de l'humble demeure d'un pasteur.

Ce pasteur avait une jolie fille, nommée Amélie. Cette jeune personne brûlait d'envie d'entreprendre un voyage aérien. Le Comte s'offrit à lui servir de pilote : il est accepté, et le ballon repart, emportant avec lui les destinées de la Maison de Fonder Alpenhorn. C'est au milieu des nuages que l'amour attendait le Comte Albert. Il est blessé d'un trait mortel, il ne voit qu'Amélie, il ne soupire que pour elle, il la préfère même à son arbre généalogique, et finit par l'épouser.

Nous ne raconterons point les aventures des enfans, issus de ce mariage, ni les traits de générosité de l'enfant trouvé Wolf-Budo; il faut les lire dans le roman d'Auguste Lafontaine, dans lequel nous avons puifé les détails qu'on vient de lire. Il est intitulé : *Wolf-Budo ou les Aéroplanes*. On en doit l'élégante traduction à Mme. Elise V^{de}, qui a traduit avec succès les *Amours au Tombeau*, ouvrage du même auteur.

— Dans le temps des refus de sacrements, qui occupèrent si long-temps la cour, la magistrature et le public, le Seigneur d'un Village des environs de Paris étant tombé malade dans sa terre, son curé, qui avait entendu sa confession, lui annonça qu'il ne pouvait absolument pas lui donner la communion, s'il n'adhérait à la bulle *Unigenitus* et au formulaire qui en était la suite. Ce seigneur ayant déclaré formellement son opposition à cette demande, et la maladie devenant plus grave, sans que le pasteur, qu'on connaissait pour entêté, fût revenu dans la maison, la famille, après beaucoup d'instances inutiles, chargea enfin un huissier, selon l'usage alors suivi, de le sommer juridiquement de remplir ses devoirs en apportant le viatique au malade. L'huissier crut se conformer exactement aux ordres qui lui avaient été donnés en insérant dans son exploit qu'il défait par le dit sieur Curé d'apporter ce sacrement, la présente sommation tiendrait lieu de Viatique.

— Un employé est obligé de penser comme le ministre, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir; c'est la règle; mais en quittant le bureau, il lui est permis de s'appartenir et d'avoir une opinion à lui le reste de la journée. Cette liberté de penser pendant trois ou quatre heures a existé, pour les commis, sous tous les gouvernemens. On connaît la réponse d'un chaufonnier à un administrateur, dans les bureaux duquel il occupait un emploi. On menaçait le poète de lui ôter sa place, s'il continuait à écrire des chansons satyriques. "J'en faisais dix pour m'amuser, répondit-il, j'en ferai vingt pour vivre." L'employé conserva sa place.

— A une époque où le système des épurations ouvrait les portes de tous les emplois aux uns pour sortir, aux autres pour entrer, un homme se présente chez un ministre. Il venait demander une place; c'était le refrain général. Elle n'est point vacante, lui répond son Excellence. — Comment donc, monseigneur, il y a plus d'un mois que j'ai dénoncé le titulaire! Nous avons vu depuis que ce solliciteur déshonoré avait fait une brochure sur les dangers que courait la France par suite de l'ordonnance du 5. Septembre.

— Ce n'était pas assez des bateaux à vapeur pour braver les rivières et triompher des courans, une autre invention se présente : c'est la canne à naviguer de Mr. Lemaître. Muni de cet appareil très-portatif on pourra voyager en ligne directe, sans être obligé de se déranger de son chemin pour chercher les ponts ou les bacs. Grâce à l'invention de Mr. Lemaître, les chaudières, les commerçans, les guerriers, pourront traverser les fleuves, les lacs, les bras de mer, le chapeau sous le bras et la canne à la main : —

— Une dame, plus remarquable par son élégance que par sa beauté et sa jeunesse, conduisait un léger boguet attelé d'un cheval des plus vifs : elle renvervée, près du Palais-Royal, deux malheureux piétons. Traduite devant le Magistrat de Police, celui-ci lui fait observer qu'au terme des réglemens, les Dames ne doivent point conduire elles-mêmes. Cependant celles qui pourraient donner des gages de raison et de maturité, justifier, par exemple, qu'elles ont quarante ans accomplis, dit M. le magistrat de Police, pourraient être l'objet d'une exception. La dame répondit aussitôt qu'elle était trop loin de l'époque fixée pour conduire un cabriolet. On assure que, depuis ce jour, on n'a plus vu de guides ni de fouets dans les mains d'aucune femme, et que toutes celles de Paris sont résignées à se laisser conduire par leurs maris.

Journal du Commerce.

Maximes et Pensées Morales.

Les livres sont les conseillers véritables qui doivent beaucoup plaire aux princes, parce que la crainte ni l'espérance ne les empêchent pas de leur dire la vérité.

La clémence et la modération ne sont pas moins des vertus politiques que des vertus morales.

La clémence appartient au pouvoir; la perfidie et la cruauté sont les attributs de la faiblesse ambitieuse.

Instruisez les hommes, pour qu'ils soient sages, pour qu'ils soient heureux, pour qu'ils aiment leur roi et leur pays.

Les guerres justes sont les plus terribles malheurs des peuples, et les guerres injustes sont les plus grands crimes des rois.

Deux ou trois traits d'humanité et de bienveillance valent mieux que vingt victoires.

Ne dédaignons pas trop la gloire; rien n'est plus beau que celle, si ce n'est la vertu. Le comble du bonheur serait de réunir l'une à l'autre dans cette vie.

Oh! que les despotes sont misérables au milieu de leur bonheur, faibles au milieu de leur puissance! Qu'ils sont à plaindre de faire couler les larmes de tant d'hommes, sans être sûrs eux-mêmes de n'en jamais répandre, sans pouvoir jouir du sommeil dont ils privent l'infortuné!

Terribles quand on les craint, les méchans tremblent quand on les brave.

Les méchans sont à craindre, mais tôt ou tard ils périssent misérablement.

Il est rare qu'un riche d'extraction ne soit pas orgueilleux; mais il est plus rare encore qu'un nouveau riche ne soit pas insolent.

Une des idées qui peuvent consoler le pauvre dans ses privations, c'est que plus on est riche, et plus on a de besoins. Il était bien sage et sans doute bien heureux celui qui, après avoir vu les beaux appartemens d'un riche, et les meubles précieux dont ils étaient décorés, s'écria : "Que de choses dont je puis me passer!"

L'homme qui vit tranquille, dans une obscurité médiocre, est plus heureux que l'homme opulent, dont le faite excite autour de lui les cris des envieux ou le zèle hypocrite des flatteurs.

Se vanter de ses aïeux, c'est aller chercher dans les racines les fruits que l'on doit trouver sur les arbres.

Nos maladies accommodent les médecins, et notre folie les gens de justice.

Il faut honorer les gens de lettres, si l'on veut en avoir d'estimables.

Le commencement et la fin de l'amour ressemblent aux deux verres de la lunette d'approche; l'un grossit les objets, l'autre les diminue.

L'honneur d'une femme est une fleur délicate; le moindre souffle de la médisance ou de la calomnie suffit pour la flétrir : donner matière aux soupçons, c'est être déjà coupable à moitié.

Sexe aimable et sensible, qu'on calomnie souvent avec tant d'indécence, recevez de ma part l'hommage que méritent vos vertus. Vous nous devez les vices et les travers qu'on vous reproche; mais vos vertus sont à vous, et elles font le bonheur et le charme du monde. C'est vous surtout qui, fidèles à la nature, conservez le feu sacré du sentiment dans les familles dont vous êtes le doux lien, en nous donnant les plus touchans exemples d'amour maternel et de tendresse filiale.

On peut trouver des femmes qui n'ont jamais eu de galanterie; mais il est rare d'en trouver qui n'en aient jamais eu qu'une.

Il faut qu'une femme soit coiffée et vêtue simplement : quand elle est jolie pour avoir plus de grâces, et quand elle est laide pour paraître moins laide.

Il n'y a point de créatures plus méchantes ni plus dangereuses, que les mauvais écrivains et les femmes laides. La raison de cette vérité, est que les uns et les autres portent envie aux avantages qui leur manquent et qu'ils voient dans autrui; cette funeste passion distille son poison sur toutes leurs idées, sur tous leurs penchans, et les dispose à entreprendre les choses les plus reprochables.

Étrennes Mignonnes.

Il y a quelques jours, l'Ambassadeur Persan étant présent à un débat dans la Chambre des Députés, un monsieur qui l'y avait accompagné, observa que les progrès de la Perse étaient beaucoup au-dessous des lumières du siècle. — Son Excellence répartit : "Mon maître est cousin germain du soleil et oncle de la lune; il est content de la lumière de sa famille."

Papier Français.

Le Newburyport Herald informe qu'il s'est formé une Société en Angleterre, pour mettre les Unitaires à l'abri des peines et pénalités auxquelles ils sont assujétis pour nier la doctrine de la Trinité.

Papier Américain.

Brutalité. L'*Hannover Guardian* du 26 Mai, dit que deux hommes de *Dauphin County*, dans la Pensylvanie, se font battus à coups de poings pendant trois quarts-d'heure : l'un a eu le crâne fracassé et l'autre, les côtes enfoncées et rempuées. Ils sont tous deux morts de leur blessures.

Trenton T. Amer.

Dans la Chambre des Lords, le 11 de Mai, le Marquis de Landsdown demanda qu'il fût présenté des copies de toute la correspondance qu'il y avait eu entre le gouvernement Britannique et celui des États-Unis, touchant la conduite de l'armée Américaine dans la Floride, et plus particulièrement concernant le procès et l'exécution de deux sujets Anglais par ordre du général Américain Jackson.

Lord Liverpool dit en réponse, que la cession de la Floride par l'Espagne, était un sujet dont le gouvernement anglais n'avait point à se mêler; que l'Espagne avait le droit de céder ce qu'il lui plaisait de ses possessions, sans qu'aucun gou-

vernement étranger y pût trouver à redire. Quant à l'égard de l'affaire d'Arbutnot et d'Ambrister, bien qu'il désapprouvât la conduite du général Jackson, ces individus n'avaient pas droit à la protection de leur gouvernement, s'ils s'étaient volontairement embarqués dans une guerre contre un état avec lequel leur gouvernement était en paix. La motion fut négative sans division.

(Papier de N. Y.)

Du Village Recorder.

Pensées d'un Campagnard, un jour de pluie

Quand je passe devant la maison d'un Cultivateur, et que je vois les bœufs s'envoler du toit, les fenêtres bouchées avec des torches, et les animaux maigres et crevant de faim, il y a là, me dis-je en moi-même, une femme au corps desséché et au cœur navré, des enfans abandonnés à eux-mêmes, et un disciple ruiné et abruti de maître Richard le Rûm.

Quand j'entends un médecin vanter à tout bout de champ sa pratique, et noter les praticiens ses voisins de charlatanisme; je gagerais dix contre un, me dis-je en moi-même, que cet homme est lui-même un charlatan.

Quand je vois un arpenteur tirer continuellement des lignes pour accommoder ses employans, cet homme-là, me dis-je en moi-même, n'aime pas tant la justice que l'argent. Et là-dessus il me sourient du vieux proverbe qui dit : de neuf fils, il en ferait des avocats, et du dixième un arpenteur.

Quand je vois un magistrat toujours favoriser le riche et se montrer toujours sévère à l'égard du pauvre, descendre des fonctions sacrées de sa charge pour devenir partie et instrument dans tous les démêlés du voisinage, je ne sais, me dis-je en moi-même, jusqu'à quel point il est magistrat, mais à coup sûr il n'est pas justicier. (JUSTICE.)

Quand je vois un homme augmenter ses dettes en achetant une belle voiture bien garnie, engager sa ferme pour bâtir de belles maisons, prendre les dehors de la grandeur sans avoir les moyens de la soutenir, le soleil luit à présent, me dis-je en moi-même, mais le nuage n'est pas loin.

Quand je vois un artisan jeter là les instrumens d'une profession utile, pour devenir marchand et rouler carrosse; hélas, pauvre aveugle! dis-je en moi-même, tu vois la flamme trompeuse, mais en la suivant tu te trouveras tout embourbé dans les embarras et la misère.

LA CONSOMPTION.— Nous publions, il y quelque tems, une recette très simple pour la consommation : c'était une fumigation au-dessus d'un bassin contenant une demi-livre de résine, et une livre de cire jaune. Un souscripteur nous fait savoir qu'un de ses amis à Philadelphie en a fait l'expérience avec grand succès, quoique le mal fût déjà très avancé, et qu'il a maintenant la respiration libre, et l'expectoration facile, et qu'il est délivré de la toux. La recette mérite une attention particulière. — NATIONAL ADVOCATE.

ALBANY, le 1er Juin

La Société d'Agriculture de la ville de New-York a été organisée, et le Général North élu Président. Quelques uns prétendaient qu'il ne convenait point de faire entrer la ville de New-York en partage de la somme appropriée par l'état; cependant nous ne doutons pas que l'argent approprié à cette ville, ne fasse, en y procurant l'établissement d'une Société, plus de bien pour le progrès général de l'Agriculture, que deux fois autant distribué dans les campagnes.

Nous avons entendu plusieurs traits piquans par lesquels on a voulu prouver qu'on doit laisser l'agriculture aux agriculteurs, et que pour la régler et la perfectionner il faut avoir été élevé dès sa jeunesse aux travaux champêtres. C'est tout le contraire. L'Agriculture doit beaucoup plus qu'on ne croit généralement, à des hommes élevés au commerce, aux arts et aux autres professions. Ceux qui suivent l'impulsion qu'ils ont reçue dans la jeunesse et que l'habitude a fortifiée, se contentent ordinairement de faire ce qu'ils ont toujours fait, et n'aiment pas à tenter de nouvelles expériences, surtout si les frais sont considérables et le profit douteux ou éloigné. Ils sont, de plus, naturellement portés à se croire très-entendus à ce qui a fait toute l'occupation de leur vie, et par conséquent à mépriser la science des livres, qui est presque toute fondée sur l'expérience éclairée par la raison. Au contraire, lorsqu'un homme instruit, un artisan, ou un marchand, s'adonne à l'agriculture, il se trouve libre des préjugés de la coutume, il adopte un système par choix, il va puiser des connaissances à toutes les sources, il étudie les meilleurs auteurs qui traitent de sa nouvelle profession, et combine leurs instructions avec sa propre expérience et avec la pratique de ses voisins. Il se procure les meilleures semences, d'animaux de la meilleure race, et le plus souvent il est le premier à introduire dans son pays tout ce qu'il y a de nouveau et d'utile dans les pays étrangers.

Les membres les plus utiles de la Société d'Agriculture de Massachusetts, sont pour la plupart des gens riches et entreprenans qui résident à Boston ou dans les environs de cette ville, et qui n'ont pas été élevés aux travaux de la campagne. Leur situation les a mis à même de faire venir d'Europe les meilleures races d'animaux et les graines les mieux choisies, et de donner à l'agriculture une impulsion dont on n'avait pas encore vu d'exemple sur ce continent. La Société de New-York, sous la direction des hommes entreprenans, qui ont été choisis pour en soutenir les intérêts, ne peut manquer d'être également utile; et nous applaudissons de tout notre cœur à son établissement.

Paris, le 9 de Mai.

La troisième et la quatrième livraisons de la Libérale ont été saisies hier. Dans la Chambre des Pairs, le Duc de Broglie, au nom du Comité, a fait son rapport relatif au premier projet de loi sur la liberté de la Presse. Il a été ordonné que le rapport soit imprimé, et Jeudi a été fixé pour prendre la question en considération. Il a ensuite été nommé un comité pour examiner le second projet de loi sur le même sujet, relativement aux châtimens à décerner contre les offenses de la presse, et le mode de procédure judiciaire. Le troisième projet concernant les journaux a été présenté par le Garde des Sceaux.

Les Journaux Allemands parlent d'une décade multineuse qui a eu lieu dernièrement à Berlin.

Nous apprenons qu'il y a eu un Congrès de bourgeois par des lettres de Berlin, qu'il y a eu dernièrement dans cette ville une scène qui mérite une attention considérable. Le 2 et le 3 d'Avril, le Roi qui sa Majesté faisait son tour de promenade de Brandebourg, elle se vit soudainement environnée de sa marche par une multitude consistant en environ 1500 bourgeois, qui s'approchèrent de son carrosse, portant diverses requêtes.

Le Roi recut ces papiers et en parcourut quelques uns à la hâte; ils contenaient tous la même demande; savoir qu'il fut accordé à la Prusse une constitution conformément aux promesses qui avaient été si souvent renouvelées.

Le Roi mécontent de l'insouciance de la multitude, ordonna à son cocher d'avancer; mais le peuple ferma entièrement le passage, et empêcha les chevaux d'avancer, disant que le père de la patrie ne pouvait refuser de se rendre aux vœux de ceux qui avaient sacrifié leurs biens et leurs vies pour le service public, et qu'ils ne demandaient rien qui ne fût conforme à la loi et à l'ordre.

D'après la manière dont la demande était faite, et le lieu qui avait été choisi, on présume qu'elle avait une mauvaise origine. Le roi enfin donna ordre à la garde d'un poste voisin d'avancer et de disperser la multitude. Cette garde, toute composée de miliciens, ne se montra pas fort prompte à exécuter l'ordre. Cependant le peuple laissa le passage libre au Roi, et se dispersa en observant à haute voix, que si on méprisait leur nombre, ils pourraient s'assembler sur le champ au nombre de 30,000, tous animés des mêmes sentimens.

Extrait d'une lettre datée de St. Thomas, le 29 Mai.

"Morillo était, suivant les dernières nouvelles, à Calabozza, mais on l'attendait de jour en jour aux Carraques. Cette malheureuse ville a encore éprouvé un tremblement de terre; plusieurs des habitans ont été accablés sous les ruines de leurs maisons."

New-York, le 19 Juin

Un papier de Londres du 12 de Mai, dit : "Le bruit court qu'il a été envoyé une frégate aux États-Unis, pour ramener notre Ambassadeur, une rupture ayant eu lieu entre les deux gouvernemens, en conséquence des déprédations commises par des corsaires Américains contre notre commerce, et dont on n'a pu obtenir réparation. La source d'où nous tirons cette nouvelle ne nous permet pas de la croire absolument sans fondement. C'est ainsi que les conséquences de l'acquisition de la Floride par les Américains commencent à se manifester : car nous apprenons que c'est dans ces quartiers que les déprédations dont on se plaint ont été commises."

Il est presque inutile de remarquer que cette rupture, en tant qu'elle a rapport à une rupture entre les deux pays, et à la cause supposée de cette rupture, est absolument sans fondement. Les États-Unis ne sont pas encore en possession de la Floride, et il n'y a pas sur l'Océan un seul corsaire portant le pavillon Américain, ou muni de pouvoirs de notre gouvernement. S'il y a des vaisseaux armés appartenant à des citoyens Américains, courant les mers sous des pavillons étrangers, ce sont dans la force du terme des pirates qui doivent être traités comme tels et par leur gouvernement et par les puissances étrangères.

L'Hécla et le Griper ont fait voile, d'Angleterre pour un voyage de découverte dans les régions arctiques. Les papiers de Londres annoncent qu'entre cette expédition, il doit en être entrepris une autre par terre, laquelle partira des établissemens de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et s'avancera au nord. Les personnes qui doivent être de cette expédition sont choisies; on espère beaucoup de l'assistance des tribus Sauvages du nord de l'Amérique. On se rappellera qu'il y a déjà nombre d'années, Mr. Herne, et plus récemment, Mr. McKenzie, rencontrèrent la mer à une distance considérable l'un de l'autre à deux points intermédiaires entre le Détroit de Behring et la Baie de Baffin.

La Bermude, le 1er de Mai.

Notre Gazette d'aujourd'hui contient la proclamation qui dissout la présente Législature de cette colonie, et nous apprend qu'il sera émané Samedi prochain des lettres circulaires pour l'élection d'une nouvelle Chambre d'Assemblée, dont le rapport doit être remis le 12 de Juin, ce qui donne au peuple six semaines de tems pour décider à qui il confiera l'honneur et la charge importante de le représenter dans la Chambre, à qui il confiera la défense de ses Droits et l'exercice de ses privilèges.

Halifax le 18 Mai.

Sir James Cockburn, gouverneur de la Bermude, a fait voile pour l'Angleterre, dans le Grasshopper; et il lui a été présenté plusieurs adresses à l'occasion de son départ. Nous avons pu entendre le plaisir d'observer que plusieurs personnes respectables de St. George, ne peuvent être accusés d'insouciance, car nous ne voyons pas leurs noms dans ces dégoûtantes productions. Sir James avait obtenu que le siège du gouvernement fût transféré à Hamilton, où quelques maisons éparpillées décorées, s'il est possible, de quelques paysages des environs; et il avait été résolu par un acte de MAGNANIMITÉ par un vote de 4000 à prendre dans le trésor colonial!

L'AURORE.

SAMEDI, 3 JUILLET, 1819.

Les dernières nouvelles d'Angleterre sont du 16 de Mai. Les Comités des Lords et des Communes sur les affaires de la Banque d'Angleterre, déclarent dans leurs rapports, que cet établissement sera en état de reprendre ses paiements en espèces et de satisfaire à tous ses engagements, pourvu que le gouvernement lui remette tout ce qu'il lui doit. Il ne s'agit plus que de savoir si le gouvernement a le pouvoir ou la volonté de le faire.

Les Journaux Français ont annoncé, est-il dit, qu'ils étaient enfin délivrés de la gêne où les mettait la censure. Nous n'avons rien vu sur ce sujet dans nos derniers papiers Américains.

La motion du Marquis de Lansdown, concernant la cession de la Floride et l'affaire d'Arbuthnot et d'Ambrister, a été négativement presque unanimement dans la Chambre des Lords. En réponse au discours fait par le noble marquis au soutien de sa motion, Lord Liverpool dit en substance, que l'Espagne était maîtresse de ses possessions, et avait droit de les céder à qui bon lui semblait, sans que les puissances étrangères y pussent trouver à redire; et que pour ce qui regardait Arbuthnot et Ambrister, bien qu'il reprochât la conduite du Général Jackson à leur égard, ces deux individus en prenant volontairement parti avec les Séminoles, avaient perdu leur droit à la protection de leur gouvernement; que si on demandait réparation, sans l'obtenir, il ne resterait plus d'autre alternative que la guerre; et que le sujet ne paraissait pas d'une assez grande importance pour justifier le risque d'une si terrible calamité.

La motion de Mr. Grattan, pour ce qu'on appelle l'émancipation des Catholiques, a été négativement dans la Chambre des Communes, par une majorité de deux seulement, 241 membres ayant voté pour la motion après les débats, et 243, contre. Une minorité si imposante ne permet pas de douter que la question ne soit prochainement décidée au gré de ceux qui la soutiennent. Il est pourtant à regretter qu'on n'ait pas répondu à ceux qui pour faire rejeter la motion, alléguaient les dangers que courrait la religion établie, comme il paraît qu'on a fait à l'égard de la cession des Florides, "que quoi qu'il en dût arriver, la chose devait être abandonnée à la volonté de l'être tout-puissant qui gouverne le monde." Les Catholiques et les Protestants jouissent des mêmes droits en Allemagne et en Suisse; ils y sont voisins et pour, ainsi dire mêlés ensemble; et nous ne voyons pas que l'une ou l'autre des deux religions periclite en conséquence de cet état de choses: tout est resté dans ces pays à peu près in statu quo, depuis l'époque de la réformation: l'émancipation des Catholiques du Royaume Uni n'apporterait pas sans doute plus de changement dans la religion de ce pays.

La paix n'est jamais si générale sur la terre, que la guerre ne regne quelque part: sans parler des provinces de l'Amérique méridionale, la guerre se fait dans l'Arabie entre les Turcs et les Wéchabites, elle se fait dans l'Inde avec un acharnement peu commun. Les malheureux habitans de cette vaste région, autrefois si paisible, et en apparence si heureuse, n'ont pas joui du repos depuis un demi-siècle. Leurs princes sont détronés, leurs places fortes tombent les unes après les autres.

"On peut maintenant regarder, disent les journaux Anglais des Indes, toute la côte depuis le Cap Comorin jusqu'à Zigat comme en notre possession, ou sous notre influence.—Le major Duncan a commencé la campagne contre les partisans d'Appa S h b; il en a surpris un corps considérable, la plupart Arabes et Goands, qu'il a dispersés après lui avoir causé une grande perte.—Les adhérents du Rajah sont presque tous abandonnés: il n'a plus avec lui que quelques centaines d'hommes de la lie du peuple.— Dans une autre affaire, deux cents des rebelles, (c'est le nom qu'on leur donne) ont été passés au fil de l'épée.—Le fort de Nowah a été pris d'assaut.—La forte ville de Rarée a capitulé après un long siège." Il est aussi à remarquer que ces peuples qui avaient toujours passé pour les moins belliqueux de l'Asie, montrent depuis quelques années une bravoure et une intrépidité qu'on admirerait dans des Européens. La garnison de Nowah, qui était forte de 500 hommes, a refusé deux fois de se rendre, et a mieux aimé se laisser passer au fil de l'épée que de se remettre aux mains des Anglais. Après l'affaire il ne restait que cent hommes de vivants, parmi lesquels quatrevingt étaient blessés dangereusement.

D'après une lettre de St. Thomas, d'une date assez récente, il paraît que Morillo avait retrogradé jusqu'à Calaboza, et était même attendu de jour en jour aux Carraques. Sa proclamation n'aura pas eu apparemment l'effet qu'il en attendait, et il aura jugé qu'il avait autant de danger à attendre son adversaire qu'à aller chercher. Peut-être aussi n'est-ce de sa part qu'une ruse de guerre, pour faire tomber Bolivar dans le panneau.

On parle de quelques exploits récents des patriotes dans ces quartiers: le général Paez, s'est, dit-on, couvert de gloire, dans un coup de main où il a tué ou pris aux royalistes beaucoup plus de monde qu'il n'en avait lui-même. Les renforts d'étrangers continuaient à arriver de tous côtés pour grossir l'armée de Bolivar. Quelques uns prétendent qu'on en exagère beaucoup le nombre. Il en est mort, dit une lettre, un grand nombre dernièrement, de maladies contractées dans le pays, qui est mal sain en plusieurs endroits, dans certaines saisons de l'année. L'escadre de Brion a été battue de la tempête, entre la Marguerite et Cumana, et fort délabrée.

Il n'y a pas que les frontières du nord de la France qui se fortifient: on travaille fort et ferme à mettre toutes les places fortes des Pays-Bas, voisines de ce royaume, dans le meilleur état possible. En Suède, le gouvernement projette une immense forteresse au milieu du royaume, pour servir d'arsenal et de magasin national, et de retraite pour l'armée, en cas d'invasion et de défaite.

L'Hecla et le Griper, ont fait voile de Deptford, pour un nouveau voyage de découverte

dans les régions arctiques. Une autre expédition devait partir, ou plutôt, a dû partir par terre, des établissemens septentrionaux de la Baie d'Hudson, pour aller au nord aussi loin que possible. Une carte que nous avons sous les yeux, indique un détroit ou bras de mer, entre la Baie d'Hudson et l'océan glacial. Si c'est pour reconnaître ce détroit, que l'expédition cotoie les côtes occidentales de la Baie d'Hudson, à la bonne heure: pourtant il nous paraît que des vaisseaux auraient pu le faire aussi bien et mieux encore, puisque ce détroit, s'il existait, ne ferait que vers le 65e degré de latitude septentrionale. Que si l'on voulait savoir jusqu'où s'étendent les terres au nord de la Baie de Baffin, ce serait, ce nous semble, de quelque point de la côte orientale ou occidentale du Groenland, qu'il faudrait partir. On apprendrait par ce moyen si cette terre est une île, ou un continent qui s'étend jusque sous le pôle. Car puisque des hommes ont pu passer un hiver au Spitzberg, il est très probable, qu'en été on pourrait sans danger aller beaucoup plus au nord, et même au pôle, si les terres s'étendent jusque là. Il est du moins certain qu'il y en a au delà du 82e degré de latitude qui est le terme que n'a pu encore dépasser aucun vaisseau, à cause des glaces solides ou flottantes, dont ces mers ont toujours été trouées couvertes. L'année dernière, les vaisseaux de l'expédition n'ont pu pénétrer au delà du 76e ou 77e degré.

La Russie a aussi envoyé deux expéditions en découverte dans les mers glacées. Cette puissance qui est pour ainsi dire sur les lieux, pourrait faire des tentatives de ce genre plus souvent et à moins de frais que les autres nations de l'Europe, la Suède seule exceptée, et aurait plus de chance de réussir à trouver un passage au nord, s'il y en a un, ou à s'assurer en quel tems de l'année le détroit de Behring est praticable.

Une voiture de poste partira de cette ville tous les Mardis au matin à 8 heures, et passera par les villages de St. Laurent, St. Martin, St. Eustache, St. Benoit et St. André, de là par Chatham à Greenville à la Pointe du Long-Sault sur la rivière des Outawas; et de ce lieu par eau, à Hull et à l'atterrage de Richmond. Un tel établissement était beaucoup à désirer, et ne peut manquer de procurer de grands avantages à ceux qui demeurent sur cette route, tant pour le prompt transport des passagers que pour celui des lettres. GAZETTE.

Ouragan.

Lundi vers une heure et demie de l'après-midi, cette ville a été accablée d'un des plus terribles coups de vent qui s'y soient fait sentir depuis bien des années. Jamais la pluie et grêle n'ont été poussées avec plus de force. L'orage a duré environ un quart d'heure accompagné d'éclairs et de coups de tonnerre. Il a été cassé un grand nombre de vitres: plusieurs vaisseaux qui montaient alors au port, ont été endommagés dans leurs voiles et leurs autres agrès. Les têtes de deux cheminées ont été abattues dans Longueuil et les concessions voisines. Le tonnerre est tombé à La Prairie sur la sacristie, et y a causé quelques dégâts, ainsi que dans le chœur de l'église. La grêle a causé beaucoup de dommages dans St. Constant. Le tems a toujours été orageux depuis. Nous craignons que les terres ne soient présentement trop humectées, particulièrement dans les lieux bas qui n'ont pas les égouts convenables.

Le Duc de Richmond, Gouverneur Général, est arrivé en cette ville, Mardi matin, de Sorel, dans le bateau à vapeur MALSHAM, Mercredi après-midi Sa Grâce a passé les troupes de la garnison en revue sur le Champ de Mars.

(POUR L'AURÔRE.)

Mr. l'Éditeur. J'ai lu dans la Gazette de Montréal du 23 de Juin dernier, la harangue qu'a prononcée le Lieutenant Gouverneur du Haut-Canada devant les deux Chambres du Parlement de cette Province, et j'ai surtout remarqué dans ce discours le passage suivant:—

"On a assez acheté récemment des Naturs pour mettre à part dans les différents districts des morceaux de terre pour accommoder leurs habitans respectifs qui sont dans les limites de l'instruction royale. Je ne me crois pas justifié à étendre cette marque d'approbation à aucun des individus qui ont composé la dernière convention de délégués, dont les procédés ont été à juste titre le sujet d'une censure sévère de votre part."

La Gazette fait sur ce passage la remarque suivante:—

"Il ne peut y avoir rien de plus juste que cette distinction: encourager et favoriser les sujets loyaux et bien disposés, et témoigner une improbation marquée à ceux qui agissent différemment, est sûrement le meilleur moyen à adopter partout gouvernement."

En supposant qu'il y eût "qui ont agi, au lieu de "qui agissent, ce qui serait, ce me semble plus vrai, au moins quant au tems, qui est ici une chose essentielle, mon opinion serait diamétralement opposée à celle du rédacteur de la feuille précitée. Loin que je croie qu'un souverain doive faire des distinctions entre ses sujets, ou un gouverneur, entre ceux qui sont commis à ses soins, je suis fortement d'avis qu'il doit en éviter jusqu'à l'ombre; parcequ'il est de la saine politique de réunir autant que possible les partis quand il y en a plusieurs, et les opinions quand elles sont différentes, et surtout de ne pas donner au mécontentement le prétexte de se manifester ouvertement, et de se perpétuer.

Cette maxime n'est pas de pure spéculation; elle a été mise en pratique par tous ceux qui passent pour avoir le mieux connu l'art de gouverner les hommes. Jules-César, vainqueur de tous ses ennemis du dehors et du dedans, accorde sa faveur et prodigue ses bienfaits aux anciens partisans de Pompée aussi bien qu'à ses propres fauteurs. Il oublie qu'ils furent Pompéiens, pour qu'ils deviennent Césariens. Octave, devenu empereur, se conduit de la même manière; on voit parmi les courtisans et les favoris des hommes qui ont été les partisans zélés d'Antoine, de Lépide, ou des fils de Pompée; et jamais il ne leur en fait un reproche. Pour passer à des tems moins éloignés, qu'aurait-on dit du grand Henri, si après être entré dans la capitale, et s'être assis sur son trône, il eût paru vouloir n'accorder sa faveur et ne donner sa confiance qu'à ceux qui avaient pris ouvertement son parti, et témoigner à tous les ligueurs et à ceux qui les avaient favorisés, c'est à dire aux trois quarts des Français, qu'il les jugeait indignes de ses bonnes grâces et de ses bienfaits? On aurait dit, et on aurait eu raison de dire, qu'il était moins un roi de France qu'un chef de parti; jamais la postérité ne lui eût donné, malgré ses victoires, le titre de Grand, et encore moins celui de Bon. Le règne de Napoléon n'a pas été celui de la vertu, de la sagesse et de la modération; mais personne ne nierait que cet homme entendit assez bien ses intérêts, et qu'il eût pénétré plus avant que bien d'autres dans la connaissance du cœur humain: voyez comment il s'est comporté à l'égard des Vendéens, de tous tems ennemis de la majorité des Français: loin de les signaler comme tels, et de faire une distinction entre eux et ses autres sujets, il donna à la plupart de leurs chefs de l'emploi dans ses armées; et s'il ne parvint pas à se faire d'eux tous des partisans zélés, il les tint au moins dans le devoir, et les réduisit au silence, tant qu'il fut heureux. Que ferait devenu son successeur pour avoir tenu une conduite opposée, je veux dire, pour avoir signalé, ou laissé signaler à peu près comme rebelles, les neuf dixièmes des Français? N'était-il pas perdu sans ressources, et sa famille n'était elle pas à jamais exclue du trône de France, si les grandes puissances de l'Europe, entraînant après elle les petites, ne s'étaient pas armées pour en faire descendre leur ancien ennemi?

Il y a toujours des partis dans les pays libres, mais le chef de l'Etat, le gouverneur d'une Province, ne doivent être d'aucun, ou plutôt n'en doivent point connaître. A-t-on vu durant la guerre, le président Madison répondre aux injures de Fédéralistes, ou en témoigner du ressentiment dans ses communications officielles, ou dans ses réponses aux adresses de ses concitoyens? Depuis que Mr Brooks est gouverneur de Massachusetts, et Mr Clinton, gouverneur de New-York, on ne s'aperçoit plus que le premier était Fédéraliste, et le second, Démocrate. Mr Madison paraît jouir maintenant de l'estime générale de ses compatriotes: M. M. Clinton et Brooks, en jouiront de même, lors qu'ils seront sortis de charge.

Pour dire un mot du Haut-Canada, je ne puis me persuader que les conventionnels et leurs commettants aient jamais cessé d'être des sujets loyaux et fidèles: je crois que la seule chose qu'on puisse leur reprocher, si on peut leur reprocher quelque chose, c'est de s'être trompés dans les moyens qu'ils ont adoptés pour obtenir le redressement des griefs réels ou imaginaires dont ils se plaignaient. Mais qui est-ce qui ne se trompe pas, ou ne peut pas se tromper quelquefois? Le gouverneur même et ses conseillers sont-ils infailibles? Il me semble y avoir d'ailleurs une différence essentielle entre une chose qui se fait actuellement, et une chose faite depuis du tems. Il est du devoir de l'autorité de réprimer le désordre et la sédition, quand ils existent, mais il est de son intérêt d'oublier des erreurs et même des torts passés, lors qu'elle les a déjà reprochés, et qu'elle a pris des mesures pour qu'ils ne se renouvellent pas. On a vu, il est vrai des souverains absolus dépouiller des villes et quelquefois des provinces, de certains privilèges dont elles jouissaient; mais c'était ordinairement pour des cas graves, ceux de révolte par exemple, ou d'insurrection, et la peine était simultanée à l'offense, ou la suivait immédiatement.

Au reste, dans tout ce que je viens de dire, il s'agit bien moins du fait que de la maxime: comme je ne lis point les Gazettes du Haut-Canada, et que je n'ai point d'habitudes dans cette Province, je ne puis savoir au juste ce qui s'y passe, ni quelle y est la disposition des esprits. Je veux croire que Sir Peregrine Maitland a de bonnes intentions, et pense avoir de bonnes raisons d'en agir comme il fait; peut-être même en a-t-il reçu l'ordre. GRACCHUS.

Mr. le Rédacteur, En insérant le morceau suivant dans votre prochaine feuille, vous obligerez votre très humble serviteur, DEMOCRATE.

"Il est arrivé un grand nombre de vaisseaux d'Angleterre et d'autres endroits, avec un grand nombre d'Emigrants. Les Emigrants qui sont arrivés depuis environ trois semaines sont beaucoup plus aisés que ceux qui sont arrivés auparavant. Ces derniers, ainsi que leurs femmes et leurs enfans, sont bien vêtus, et plusieurs ont beaucoup de bûin!" Le Canadien.

Ayez donc, s'il vous plaît, la bonté, Mr. l'Éditeur du Canadien, de me tirer d'embarras, en m'apprenant où les Emigrants dont vous parlez ont fait tout le

lutin qu'ils ont apporté avec eux. Car comme nous sommes en paix depuis plusieurs années, je ne puis imaginer quelle ville ou quel camp ennemi ils ont pu piller. Auraient-ils butiné chez des peuples amis, ou qui pis serait, chez leurs propres compatriotes? Si c'était le cas, nous aurions besoin de prendre garde à nous, car il pourrait leur prendre envie de s'enrichir aussi de nos dépouilles. Expliquez-vous, Mr. l'Éditeur, car si quelqu'un de ces Emigrants entendait par hasard le Français, il pourrait ne vous savoir pas trop bon gré de faire de lui et de ses consors des pillards de profession.

Marié, Lundi dernier, 28 Juin, Monsieur JOSEPH AUCLAIR, Marchand, à Demoiselle ROSE LAFFRENIERE, tous deux de cette ville.

Prix du Marché.

	livrs.	sols.
La FARINE, le quintal	20	0
Le BLE, le minot	7	10
Les POIS, ditto	6	0
L'AVEINE, ditto	5	0
Les PATATES de	3	0
Le BOEUF, la livre		12
Le LARD, ditto	1	0
Le BEURRE, ditto	1	0
Le SUCRE d'Érable do	0	18
Les ŒUFS, la douzaine	0	18
Le BOIS, la corde	18	0
Les DINDES, la couple	10	0
Les POULES, ditto	4	10
Les POULETS do	2	5
Le FOIN, le cent	40	0
La PAILLE ditto	20	0

MESSIEURS les AGENS pour ce Journal, sont priés de retirer l'argent du pour le semestre commencé le 10 de Mars dernier, ainsi que les arrérages là où il y en a.

MESSIEURS les Souscripteurs qui résident dans des paroisses où il n'y a pas d'agent, sont aussi priés de payer le montant de leurs arrérages le plutôt qu'il se pourra.

Aux Marchands.

Nouveau Magasin en Gros et en Détail.

LE Soussigné ayant pris le coin du Nord-Est de cette maison connue No. Rue St. Paul (propriété de feu Mr William Hutchinson) offre respectueusement ses services comme MARCHAND à COMMISSION, se flattant, d'après sa connaissance qu'il a acquise dans cette branche de commerce, de satisfaire pleinement ceux qui voudront bien le favoriser de leurs ordres.

Il a aussi ouvert un MAGAZIN DE DÉTAIL, où il aura toujours à vendre une variété de marchandises de goût et autres à des prix modérés.

EDOUARD PREJEN, Agent et Marchand à Commission.

Montréal, 26 Juin, 1819.

43—j.co.

AUX ENTREPRENEURS.

IL doit se bâtir une Église à Rigaud dans le Comté de York. Ceux qui désireraient contracter pour la totalité, ou une partie de l'ouvrage, voudront bien faire connaître leurs propositions avant le 31 d'Août prochain, à M. Delabroquerie, Curé de la paroisse, chez qui on pourra voir le plan de l'édifice.

Paroisse de Rigaud, 24 Juin, 1819.

UNE Personne entendue, et qui a longtemps enseigné les Éléments de l'éducation, désirerait se placer dans une famille respectable, soit à la ville ou à la campagne, comme Menagère, ou comme maîtresse d'école.

S'adresser à ce Bureau.

Montréal, 22 Mai, 1819 jco.

Écartée,

IL y a environ trois semaines, une VACHE à LAIT, de couleur Fauve, Quiconque l'a trouvée, et en donnera avis à l'Imprimeur de ce Journal, recevra une récompense de dix piastres, et quiconque ayant connaissance d'une telle Vache égarée donnera des renseignements propres à la faire retrouver, recevra la même récompense.

Montréal, 12 Juin, 1819.

VU que MARIE ANGE VILLENEUVE, ma femme, a depuis longtemps laissé ma maison et mon lit, sans cause légitime, et qu'elle a néanmoins acheté à crédit en mon nom, je prévient par le présent, que je ne paiera aucune des dettes qu'elle pourra contracter.

JOS. METIVIER,

Montréal, 26 Juin, 1819.

Modes d'Été.

MADAME BARKER a l'honneur d'informer les Dames de Montréal et de ses environs, qu'elle a reçu de Londres un assortiment élégant de Marchandises de Modes, Robes, Pelisses, Spencers, &c....

qui sont maintenant exposées en vente à la maison de briques, à l'entrée du fauxbourg St. Laurent. Montréal, 5 Juin, 1819.

N.B. Elle a besoin de quelques apprentissés, qui seront tenues à quelque rémunération.

DISTRICT DE } BUREAU DU GRAND VOYER,
MONTREAL. } MONTREAL, le 10 Mai 1819

Le Grand Voyer commencera sa visite annuelle des Chemins dans le dit District, le sept Juin prochain, par les Paroisses de La Chine-Pointe Claire et Ile Perrot; et la continuera le huit dans celles de Vandrevil, les Cédres et la Nouvelle Longueil; le neuf dans la Seigneurie de Rigaud, le 10 et 11; le 12 St. Benoit et St. Estache où il séjournera le 13; le 14 il visitera Blainville, Ste. Anne de la Mascouche, Terrebonne et La Chenais; le 15, St. Henry de la Mascouche St. Ours et St. Roch; le 16, St. Jacques St. Pierre du Portage et St. Paul; le 17, St. Elizabeth et Berthier où il séjournera; le 18 et 19, St. Cuthbert, Lanoraie et Lavaltrie; le 21, St. Sulpice Repentigny, la Pointe aux Trembles et la Rivière des Prairies; le 22, St. Vincent, Ste. Rose et St. Martin; le 23, Ste. Geneviève, St. Laurent et la Louge Pointe; le 30, le visite sera continué dans la partie du Sud, en commençant par Boucherville, Longueil et Laprairie; le 1er, Juillet, le Sault St. Louis, Chateaugay et Beauharnois; le 2, St. Constant, St. Philippe et Ste Marguerite de Blairfrudie; le 3, St. Luc, Chambly Belœil et St. Marc; le 5, St. Ours où il séjournera; le 6 et 7, Sorel et la partie de la Paroisse de St. Michel d'Yamaska, dépendante du District de Montréal; le 8, Laprésentation et les Seigneuries Delorme et Debartzch; le 9, St. Jean Baptiste, Ste. Marie, St. Mathias et St. Hilaire; le 10, St. Charles, St. Antoine, Contrecoeur, Verchère et Varenne.

Le 23 Août suivant, ledit Grand Voyer commencera la visite annuelle dans les nouveaux Etablissements, communément appelés Township l'Est, par le Township de Sherington, la Seigneurie De Léry et celle De Beaujeu; le 24, Caldwell's Manor, Noyan le 25, Townships de Stanbridge, Dunham et Farnam; le 26, Shefford, Stokely, Bolton et Hatley; le 27, Barnston, Stanstead où il séjournera le 28 et 29.

Le 30, la dite visite sera continuée dans les Townships de Balton Sutton et la Seigneurie de St. Armand où il séjournera le 31; le 1er. Septembre, la Seigneurie de Sabrevois et Bieury.

Les Inspecteurs recevront au moins vingt quatre heures d'avance notice de l'endroit sur la ligne de marquant de leurs Paroisses Seigneuries et Mowships correct, où il devront rencontrer le Grand Voyer.

Compagnie d'Assurance de Montréal contre les accidents du feu.

EN vertu des pouvoirs dont nous avons été revêtus à l'Assemblée générale des Actionnaires, tenue au Palais de Justice en la Cité de Montréal, le 31 du mois dernier,

Nous donnons avis que l'Election Annuelle des Directeurs aura lieu au Bureau de la dite compagnie, en la Cité de Montréal, Lundi le cinquième ou le sixième Juillet prochain; ou pourra voter depuis dix heures du matin, jusqu'à trois heures après-midi. Les listes des Actionnaires habiles à être élus comme Directeurs, seront prêtes à être distribuées, au Bureau de la Compagnie, après le 20e. jour du mois courant.

GEO. MOFFATT,
JOSEPH ROY,
ALER. HART,

Montréal, 1er Juin, 1819.

UN EMPLACEMENT

PAR autorité de Justice sera vendu après trois criées à la porte de l'Eglise paroissiale de cette ville, à l'issu du service Divin du matin, dont la première sera le 27 juin courant, la seconde le 4, et la troisième et dernière le 11 de Juillet prochain, où il sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir: UN EMPLACEMENT situé au Fauxbourg St. Laurent de cette ville, contenant quarante pieds de front sur toute la profondeur qui se trouvera entre les rues St. Laurent et St. Louis, avec une maison de bois à un étage, en bon ordre de réparation, une écurie et autres bâtimens dessus construits. Tenant pardevant et par derrière aux rues susdites, d'un côté à Made. Léveillé, et de l'autre côté à François Labé, chargé d'une rente annuelle de quarante livres de vingt coppres de constitut de huit cens livres dit cours, due aux héritiers de feu Pierre Fortier Ecuyer. Les conditions de la vente seront énoncées lors des criées et adjudication, on pourra aussi les connaître en s'adressant au Notaire Soussigné en son Etude Rue St. Bonaventure.

C. L. NOLIN, N. P.
Montréal, 22 Juin, 1819.

AVIS.

TOUTES PERSONNES endettées envers la Succession de feu AMABLE JAUDRY, en son vivant M. Maçon du fauxbourg St. Laurent de Montréal sont requises de payer, et celles auxquelles il peut être dû, de présenter leurs demandes le ou avant le 12 juillet prochain, au Notaire soussigné en son étude, Rue St. Bonaventure.

C. L. NOLIN, n. p.
Montréal, 22 Juin, 1819.

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE, DES

Formules de Subpœna.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

SAMEDI, 13 Février, 1819.

ORDONNE, Que la Règle établie le trois Février Mill huit cent dix, concernant les Notices pour les Requêtes, pour des Bills privés, soit imprimée une fois par mois dans les Papiers Publics de cette Province, pendant trois années.

Attesté, Wm. LINDSAY,
Greff. Assblée.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

SAMEDI, 3e. Février, 1819.

RESOLU, Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du District, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.

Attesté, Wm. LINDSAY,
Greff. Assblée.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

LUNDI, le 22 Mars, 1819.

RESOLU, Qu'après la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill en donnant la Notice ordonnée par la Règle du 3 Février, 1810, donneront aussi en même tems et de la même manière un Avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'espace entre les Butées ou Piliers, pour le passage des Cauxes, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont Levé ou non et les dimensions de tel Pont Levé.

ORDONNE, Que la dite Règle soit imprimée et publiée en même tems et de la même manière que la Règle du 3 Février, 1810,

Attesté Wm. LINDSAY,
Greff. Assblée.

Les Imprimeurs de Papiers-nouvelles en cette Province sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la première. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année, en par eux s'adressant au Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SATURDAY, 13th February, 1819.

ORDERED, That the Rule established by this House on the third day of February, one thousand eight hundred and ten, concerning the notices for Petitions for private Bills, be printed once monthly in the public newspapers of this Province, during three years.

Attest Wm. LINDSAY,
Clk. Assly.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SATURDAY, 3d February, 1819.

RESOLVED, That after the close of the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the Erection of a Bridge or Bridges, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, or for granting to any individual, or individuals, any exclusive right or privilege whatsoever, of for the alteration or renewing of any Act or the Provincial Parliament for the like purposes; notice of such application shall be given in the Quebec Gazette, and in one of the newspapers of the District, if any is published therein, and also by a notice affixed on the Church Doors of the Parishes that such application may affect; or in the most public place, where there is no Church, during two months, at least, before such Petition is presented.

Attest Wm. LINDSAY,
Clk. Assy.

HOUSE OF ASSEMBLY.

MONDAY, 22d March, 1819.

RESOLVED, that after the present Session, before any Petition of a Toll Bridge is presented to this House, the person or persons purposing to petition for such Bill, shall upon giving the Notice prescribed by the Rule of the 3d day of February, 1819, also at the same time and in the same manner, give a Notice stating the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw Bridge or not, and the dimensions of such Draw Bridge.

ORDERED, that the said Rule be printed and published at the same time, and in the manner as the Rule of the 3d February, 1810.

Attest Wm. LINDSAY, Jr.
Clk. Assbl.

The Printers of the Newspapers in this Province are requested to insert the above Resolutions in the manner directed by the first. Their accounts will be paid at the end of the year at the Clerk's Office, House of Assembly.

Le soussigné, Maître-Horloger, aurait besoin d'un Jeune Homme de 14 ou 15 ans pour APPRENTIF, mais il faut qu'il sache lire et écrire et qu'il ait de bonnes recommandations.

Frs. MILETTE,
Montréal, 6 Mars, 1819.

ON a immédiatement besoin, à cette Imprimerie, d'un jeune homme de 14 ou 15 ans pour APPRENTIF, = Il faut qu'il sache bien lire et écrire.

CHAMBRES à LOUER, avec PENSION. S'adresser à l'Editeur de ce Journal.

MONTREAL, 17 Avril, 1819.

Changement de Domicile.

L'Imprimerie de ce JOURNAL se tient actuellement dans la Rue St. Lambert, située vis-à-vis la Chambre d'Eucaan de Mrs. M. C. Cuvillier & Co. où on aura constamment à vendre, à bas prix, différents Livres de piété et d'autres articles trop long à détailler.

CANAL de La Chine.

AVIS est par le présent donné, que conformément à la première clause de l'Acte pour faire et entretenir un Canal Navigable du voisinage de la Ville de Montréal à la Paroisse de La Chine; des Livres de Souscription pour des PARTS seront ouverts Jeudi, le 20 du présent mois, à Dix heures du matin, savoir: — En cette Ville, à la Banque de Montréal, sous la direction des Souffignés. A Québec, au Bureau de la Banque de Montréal, dans la Basse-Ville, sous la direction de l'Hon. W. B. COLTMAN, DANIEL SUTHERLAND et JOHN DAVIDSON, Ecus. et aux Trois-Rivières, sous la direction de B. P. WAGNER, ISAAC VALENTINE, et WILLIAM ANDERSON, Ecus.

Un Dépôt de Cinq Louis pour cent, ou de Dix Piastres par PART, sera payé d'avance, et personne ne pourra souscrire pour plus de CENT CINQUANTE PARTS, pendant les premières six semaines après que les Livres auront été ouverts.

JOHN FORSYTH,
LOUIS GUY,
W. MCGILLIVRAY,
JOS. PERRAULT,
T. PORTEOUS,
J. A. CARTIER,
DAVID DAVID.

Montréal, 1 Mai, 1819. (jco.)

Société d'Agriculture DE MONTREAL.

LUNDI dernier, 18 du courant, au PALAIS de JUSTICE, l'assemblée annuelle de la Société s'est tenue, en conformité à ses règles et réglemens, et les personnes suivantes ont été élues comme Comité de conduite, jusqu'au 3e. Lundi de Janvier, 1820, savoir:

JOHN OGILVIE, Ecuyer, Président.
L. J. PAPINEAU, } Vice Présdts.
Wm. HALLOWELL, }
HENRY GRIFFIN,
Trésorier & Secrétaire.

AUSTIN CUVILLIER,
THOS. PORTEOUS,
Ch. F. GRECE,
Le Revd. M. BETHUNE,
Le Revd. M. ESSON,
L. R. C. DELERY,
JAMFS FROTHINGHAM,
JOHN LESHINGHAM,
ADAM A GORDON,
JOHN MOLSON,
GEORGE CLARKE,
DAVID NELSON,

Par ordre,
H. GRIFFIN, Sectr.

Montréal, 22 Janvier, 1819.

AVERTISSEMENT.

JOSEPH CICARD DE CARUFEL, prend la liberté d'informer ses Amis et les Messieurs de cette ville et de ses environs, qu'il va prendre possession de la maison ci-devant occupée par Mr. F. Boucher, au Marché Neuf, au 1er de Mai prochain, où il se propose de servir les Messieurs, tant pour le boire que pour le manger ainsi que le logement, avec tout le soin et la diligence possible.

Il fabrique aussi des Cloux de toutes espèces, qu'il vend en gros et en détail, à des prix raisonnables.
Montréal, 17 Avril, 1819, jco.

AVERTISSEMENT.

Le soussigné prie bien tous ceux qui ont des comptes courants avec lui, de le payer aussitôt qu'il leur sera possible, afin qu'il puisse lui-même régler avec les personnes auxquelles il doit.

J. V. DELORME,
Montréal, Imprimerie de l'Aurore,
le 10 d'Avril, 1819.

UN Monsieur, non marié, pourrait avoir une CHAMBRE et PENSION dans une famille Canadienne, en s'adressant à cette Imprimerie.

A VENDRE.

AU magasin des souffignés, résidans au Fauxbourg Québec, de la VIEILLE GRAINE DE MELON et MFLON d'EAU de la meilleure qualité.
NORO & FRANCHERE,
Montréal, 17 Avril, 1819.

BEST OLD MUSK-MELON A N D WATER-MELON SEEDS for sale by

NORO & FRANCHERE,
Montreal, 17th April, 1819.

A VENDRE à constitution de rente, TROIS CENTS TRENTE HUIT LOTS DE TERRE ou EMPLACEMENTS, situés sur la terre du souffigné, à la Côte à Barron, près cette ville; chaque lot contient 45 pieds de front sur 72 pieds de profondeur, et le tout se trouve dans les cents chaînes de cette ville; en s'adressant au souffigné propriétaire, en son Etude, rue St. Jacques, en cette ville, un PLAN sera montré et les conditions expliquées, lesquelles sont très aisées et avantageuses.

J. M. CADIEUX,
Montreal, 26 Sept. 1818

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné à tous les Propriétaires ou occupants de Maison en cette Cité que le souffigné, en sa qualité d'Inspecteur des Cheminés fera la visite, conformément à la loi, vers le quinze du présent mois. En conséquence il espère que tous et chaque particuliers prendront cet avertissement en considération et se pourvoiront de tout les articles requis par la loi, tels que Scaux, Beliers, Echelles, &c. en un mot se conformeront à tout ce que la loi exige d'eux en pareil cas, à défaut de quoi il se trouvera dans l'indispensable nécessité de les poursuivre suivant toute la rigueur de la Loi.

N. B. Les Maîtres Maçons doivent faire attention que les Cheminées devoyées et à Boucour sont prohibées par la Loi, et que les Constructeurs aussi bien que les Propriétaires font sujets à poursuite.

P. DE BOUCHERVILLE
Montréal, 1er. Mai, 1819.

A VENDRE, en gros ou en détail, Madriers et Planches de pin, Madriers à plancher, Planches de Merisier, de Frêne et d'Erable, Pieces de bois de Merisier, de Frêne et d'Erable; Madriers de Cerisier. Le tout sec et propre à mettre en œuvre. S'adresser à RICHARD DILLON, Jun.

Montréal, 19 Juin 1819

AT a General Meeting of the Company of Proprietors of the Chambly Canal:—

Union-Hotel, Quebec,
Thursday, 3d June, 1819.

It was ORDERED, That the first Instalment of FIVE PER CENT be paid by each subscriber into the hands of NOAH FREER, Esquire, Treasurer to the Company, on or before the TENTH day of JULY next; and that public notice be given to that effect in the Quebec and Montreal Newspapers, according to the Eighteenth Section of the Act of the 58th Geo. III. cap. 18.

P. E. DESBARATS,
Acting Secretary.

UNE Assemblée générale de la Compagnie des Propriétaires du Canal de Chambly;

Hotel de l'Union, Québec,
Jeudi, 3me Juin, 1819.

Il a été ORDONNE, Qu'un premier payement de CINQ PAR CENT soit fait par chaque Souscripteur entre les mains de NOAH FREER, Ecuyer, Trésorier de la Compagnie, d'ici au DIXIEME jour de JUILLET prochain; et qu'il soit fait une annonce publique à cet effet dans les papiers nouvelles de Québec et Montréal, conformément à la 18e. Section de l'Acte de la 58e. Geo. III. cap. 18.

P. E. DESBARATS,
Agist. Secrétaire.

Le soussigné prie bien ceux à qui il a envoyé des Exemplaires du MANUSCRIT DE STE. HELENE, de les lui renvoyer par occasion s'ils n'espèrent pas les vendre sous peu.

J. V. DELORME.